

**Dossier** 069 Dubrucq  
**Vos Réf.** Réf. - mission d'auteur de projet pour la création d'une nouvelle école secondaire : adaptation et mise en conformité d'un immeuble de bureau existant (accès, étages 3 et 4)"  
**Rédigé par** **VERS.A** - Guillaume Becker  
**Date** 08 03 2017  
**n.r.** 69\_DUBRUCQ\_PV\_COORD\_170308\_SIAMU.doc

## COMPTE-RENDU : RÉUNION DE COORDINATION PROJET DUBRUCQ

INTERVENANTS	TEL	COURRIEL	TRANS MIS	PRESENT
<b>ARCHITECTES : VERSA (AR)</b>				
BECKER Guillaume	02 346 61 56	guillaume@versa-architecture.be	X	X
BRUNET Germain	-	germain@versa-architecture.be	X	X
<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE : ASBL POP (MO)</b>				
VERMEIREN Wivine	0472 92.32.76	wvermeiren@berchem.brussels	X	
MOENS Julie	-	jujumoens@hotmail.com	X	X
DEBATTY Benoît.	-	benoit.debatty@gov.cfwb.be	X	X
TEMPELHOF Pierre	-	ptempelhof@berchem.brussels		
DARTSCH Barbara	-	barbara.dartsch@cfwb.be		
<b>BUREAU D'ÉTUDES EN TECHNIQUES SPÉCIALES : JZH &amp; PARTNERS (TS)</b>				
LOREAU Sébastien	02 626 03 21	s.loreau@jzh.be		
<b>SIAMU</b>				
LABRUYERE Jean-Paul		jeanpaul.labruyere@firebru.brussels	X	X

Toutes les remarques éventuelles sont à signaler par écrit dans les 5 jours ouvrables à dater de l'envoi du PV. A défaut, le présent PV de réunion est réputé approuvé par toutes les parties.

Le présent rapport a trait au projet de création d'une nouvelle école secondaire avenue Jean Dubrucq à 1080 : adaptation et mise en conformité d'un immeuble de bureau existant (accès, étages 3 et 4) . La réunion s'est tenue en date du 08 Mars 2017.

### Étages 3 et 4

1. AR demande si l'installation existante est-elle satisfaisante pour la nouvelle occupation (pression aux hydrants existant au +3 +/- 2,0 bars, quantité dévidoirs/hydrants, ...) ? SIAMU répond qu'il va se renseigner sur la norme en vigueur pour la pression et qu'il la communiquera à AR. SIAMU précise que leur nombre est suffisant (3 par étages situés à proximité des voies d'évacuation) dans la situation existante. Chaque partie du compartiment doit pouvoir être atteinte par les lances incendies. AR contrôlera la longueur des lances.
2. Chaque hydrant doit être associé à un extincteur 6kg type ABC, ce qui est le cas actuellement.
3. SIAMU et AR évoquent les cages d'escaliers qui serviront de **chemins d'évacuation**, elles sont au nombre de de 3 par niveau. SIAMU explique que chaque niveau (1100m<sup>2</sup>) s'entend comme un compartiment.

La première, qui servira d'accès principal, comporte une largeur de volée de 132cm. Elle correspond donc à 2 unités (le calcul se fait en pas de 60). Elle nécessite une porte de minimum 115cm de largeur. AR vérifiera la dimension de la porte existante. Les deux autres cages d'escalier, de largeur respective de 105 cm et 94cm, correspondent à 1 unité. Au total **chaque niveau comporte 4 unités de passage soit un maximum de 192 occupants par niveau (compartiment).**

Elles devront nécessiter d'une porte d'une largeur minimum de 80cm, ce qui semble être le cas de la situation existante. AR vérifiera leur dimension, ainsi que leur sens d'ouverture, qui doit se trouver idéalement dans le sens d'évacuation. SIAMU précise que les portes de chaque cage d'escalier doivent être RF30, avec soit un ferme-porte, soit un rétenteur automatique.

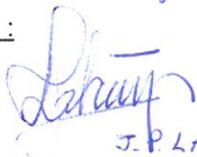
4. SIAMU explique que toutes les parois du chemin d'évacuation ( y compris entre les salles de classes et le couloir qui les distribue), doivent être RF 30. AR explique que les cloisons existantes ne le sont pas et que cette adaptation engendrerait un surcoût important de construction ainsi qu'un problème supplémentaire compte tenu du délai de réalisation. AR et MO mentionnent de plus que le projet est l'objet d'une rénovation et non d'une construction neuve. SIAMU évoque alors une mesure compensatoire : il est possible d'établir une dérogation à la RF30 par une détection incendie respectant la NBN S21-100.
5. AR demande à SIAMU comment faire évaluer la conformité de la détection généralisée existante aux étages. SIAMU propose à AR de contacter l'installateur de la détection existante. Cette entreprise pourra en vérifier la conformité. SIAMU précise qu'elle doit répondre à la norme S21-100, et pas besoin de conformité avec la nouvelle norme S21-100-1-2. SIAMU suggère à AR de vérifier également la conformité de la détection généralisée des étages inférieurs. AR se renseignera auprès de l'entreprise De Waele.
6. SIAMU transmet à AR la norme NBN 21-204 en version française
7. AR demande à SIAMU si les panneaux de bois en mdf , envisagés pour la plinthe des cloisons au niveau des couloirs, doivent être ignifuges. SIAMU répond que cela n'est pas nécessaire.
8. SIAMU confirme que l'implantation des cages d'escalier existantes respecte les normes de base (la première à moins de 30m, la seconde à moins de 60m). Il y a également absence de culs de sac de plus de 15m.
9. SIAMU demande à AR de vérifier si les portes se trouvant devant les ascenseurs sont RF. AR vérifiera sur place.
10. SIAMU demande à AR de vérifier le bon entretien des gaines techniques.
11. AR explique que le groupe de ventilation en toiture va être remplacé. SIAMU demande qu'il y ait un asservissement du groupe de ventilation sur la centrale incendie.

## Parking : Préau rez-de-chaussée

12. SIAMU demande à AR de vérifier la classe de résistance au feu de l'isolation du plafond.
13. SIAMU marque son accord quant à l'aménagement du ponton et du podium en bois dans l'espace préau
14. AR vérifiera si les portes des cages d'escalier sont aux bonnes dimensions, 120cm pour la cage d'escalier principale, minimum 80cm pour les deux autres.
15. SIAMU demande de conserver un chemin d'évacuation vers la rue François Mus via la parking couvert. AR et SIAMU conviennent de l'installation d'une porte RF30 et de murer le restant de l'ouverture. MO marque son accord. MO demandera une servitude de passage.
16. SIAMU demande que le préau du rez-de-chaussée soit équipé d'une détection incendie.

*Note : pression des hydrants / dévidoirs muraux : 2,5 bar -*

Signature :

  
J.P. LABRUYERE  
SIAMU - RBE  
cdt en 2<sup>d</sup>

Cachet : ICE D'INCENDIE ET  
D'AIDE MEDICAL URGENTE  
SERVICE PREVENTION

13 MARS 2017

AV. DE L'HELIPORT, 15  
B-1000 BRUXELLES  
TEL: 02/208.84.30  
FAX: 02/208.84.40